

Lionel BREGEAULT

*25 bis, Avenue des Ailantes
94100 Saint-Maur-des-Fossés*

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ENTR & AIDES GUYANE

Association loi de 1901

10, Rue Pichevin

97300 CAYENNE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Lionel BREGAULT

*25 bis, avenue des Ailantes
94100 Saint-Maur-des-Fossés*

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTR & AIDES GUYANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier ainsi que dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Maur-des-Fossés, le 24 avril 2019

Le commissaire aux comptes



Lionel BREGEAULT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	87 290	49 297	37 993	32 979	5 013	15.20
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 700		1 700	900	800	88.89
	Autres immobilisations financières	2 007		2 007	2 167	160-	7.38
	Total I	90 997	49 297	41 700	36 046	5 653	15.68
	Comptes de liaison						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	4 618		4 618	4 047	571	14.11
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	129 371	7 400	121 971	15 737	106 234	675.05
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	95 302		95 302	223 411	128 109-	57.34
	Charges constatées d'avance (3)	2 305		2 305	2 391	86-	3.61
	Total III	231 596	7 400	224 196	245 587	21 391-	8.71
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	322 593	56 697	265 896	281 633	15 737-	5.59

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	PASSIF				
	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	73 787	73 787		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	119 502	119 502		
	Report à nouveau	20 051	19 635	416	2.12
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 954-	416	5 369-	NS
FONDS ASSOCIATIFS	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	208 386	213 340	4 954-	2.32
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	5 039	23 771	18 732-	78.80
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	5 039	23 771	18 732-	78.80
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 818	5 187	632	12.18
	Dettes fiscales et sociales	42 403	39 336	3 067	7.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	4 250		4 250	
	Total IV	52 471	44 523	7 948	17.85
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	265 896	281 633	15 737-	5.59

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

48 221 44 523

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	428	415	13	3.14
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	326 556	301 793	24 763	8.21
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 760	8 111	5 351-	65.97
Collectes	811	744	67	9.01
Cotisations	345	230	115	50.00
Autres produits	41	1 027	986-	96.03
Total I	330 940	312 319	18 621	5.96
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	571-	2 505-	1 934	77.20
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	62 947	61 303	1 644	2.68
Impôts, taxes et versements assimilés	4 684	4 228	456	10.79
Salaires et traitements	187 147	175 878	11 268	6.41
Charges sociales	42 648	42 388	260	0.61
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 098	7 585	8 513	112.24
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	41 229	32 724	8 505	25.99
Total II	354 183	321 601	32 581	10.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	23 242-	9 282-	13 960-	150.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	149	390	241-	61. 89
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	149	390	241-	61. 89
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	149	390	241-	61. 89
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	23 093-	8 892-	14 201-	159. 71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50	164	114-	69. 48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	506		506	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	556	164	392	239. 46
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	556-	164-	392-	239. 46
Impôts sur les bénéfices (IX)	36	94	58-	61. 70
Total des produits (I+III+V+VII)	331 089	312 709	18 380	5. 88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	354 775	321 859	32 915	10. 23
Solde intermédiaire	23 686-	9 150-	14 536-	158. 86
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	23 771	33 336	9 566-	28. 69
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 039	23 771	18 732-	78. 80
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	4 954-	416	5 369-	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat	67 655	65 117	2 538	3.90
Prestations en nature				
Dons en nature	46 890	54 113	7 223-	13.35
TOTAL	114 545	119 230	4 685-	3.93
CHARGES				
Secours en nature	46 890	54 113	7 223-	13.35
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	67 655	65 117	2 538	3.90
Prestations				
TOTAL	114 545	119 230	4 685-	3.93

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Conformément aux règles comptables particulières applicables aux associations, les comptes annuels incluent les informations comptables et financières suivantes:

- La présentation des contributions volontaires en pied du compte de résultat;
- Le tableau des fonds dédiés en annexe des comptes annuels.

Ces informations font partie intégrante des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	28 400		1 130
Matériel de transport	33 519		13 088
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 007		
TOTAL	82 926		14 218
Prêts, autres immobilisations financières	2 007		1 700
TOTAL	2 007		1 700
TOTAL GENERAL	84 933		15 918

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		1 616	27 914	27 914
Matériel de transport			46 607	46 607
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 238	12 770	12 770
TOTAL		9 854	87 290	87 290
Prêts, autres immobilisations financières			3 707	3 707
TOTAL			3 707	3 707
TOTAL GENERAL		9 854	90 997	90 997

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	14 502	2 791	1 110	16 183
Matériel de transport	19 002	4 462		23 464
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 443	1 445	8 238	9 651
TOTAL	49 947	8 698	9 348	49 297
TOTAL GENERAL	49 947	8 698	9 348	49 297

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 791				
Matériel de transport	4 462				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 445				
TOTAL	8 698				
TOTAL GENERAL	8 698				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	73 787				73 787
Réserves :					
Réserves d'investissement	37 723				37 723
Réserves de trésorerie	78 653				78 653
Autres réserves	3 126				3 126
Report à nouveau	19 635	4 16		0	20 051
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 16	4 16		4 953	4 954
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	213 340			4 954	208 386

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	121 674
Total	121 674

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 818
Dettes fiscales et sociales	19 811
Total	25 630

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 305
Total	2 305
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 250
Total	4 250

N° cptes généraux et/ou analytiques	Financier - Subvention	Montant subventions accordée sur exercice (comptes 74)	Fonds dédiés au 01/01/N (compte 194 à l'ouverture)	Utilisation en cours d'exercice		Engagements à réaliser sur ressources affectées (compte 6894)	Fonds dédiés au 31/12/N (compte 194 à la clôture)	Subventions non utilisées à reverser ou perdues (comptes 672)	Montant subventions à recevoir au 31/12/N (comptes 441)	Subventions à reverser sur engagements non réalisés (compte 151)
				Sur fonds dédiés (compte 7894)	Sur subventions enregistrées en N					
904060C	ARS AAM CAYENNE	97 000	-	-	97 000	-	-	-	-	-
907090C	ARS PREVENTION CAYENNE	33 500	-	-	33 500	-	-	-	-	-
907105C	ARS PROSTITUTION	77 800	-	-	77 800	-	-	-	-	-
907092C	ARS HSH	-	-	-	-	-	-	-	-	-
907090C	ARS JMS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
741200	TOTAL ARS	208 300	-	-	208 300	-	-	-	115 800	-
907108C	DSU CAYENNE PROSTITUTION	6 027	3 200	3 200	6 027	-	-	-	-	-
904065C	DSU CAYENNE AAM	6 626	3 000	3 000	6 026	600	600	-	-	-
907095C	DSU CAYENNE PREVENTION	4 346	3 400	3 400	3 746	600	600	-	-	-
744110	TOTAL DSU CAYENNE	17 000	9 600	9 600	15 800	1 200	1 200	-	1 200	-
907113C	DRSCS PROSTITUTION	4 000	-	-	4 000	-	-	-	-	-
744112	TOTAL CONSEIL GENERAL	4 000	-	-	4 000	-	-	-	-	-
904069C	DSU REMIRE AAM	2 100	1 500	1 500	800	1 300	1 300	-	-	-
907099C	DSU REMIRE PREVENTION	3 600	1 000	1 000	2 400	1 200	1 200	-	-	-
907119C	DSU REM RDR	800	-	-	800	-	-	-	-	-
744115	TOTAL DSU REMIRE	6 500	2 500	2 500	4 000	2 500	2 500	-	2 500	-
904074C	DSU MATOURY AAM	4 560	4 000	4 000	4 560	-	-	-	-	-
907096C	DSU MATOURY PREVENTION	6 380	3 000	3 000	6 380	-	-	-	-	-
907116C	DSU MATOURY RDR	4 260	-	-	4 260	-	-	-	-	-
744116	TOTAL DSU MATOURY	15 200	7 000	7 000	15 200	-	-	-	-	-
907101C	ASP ADULTES RELAIS	25 500	-	-	25 500	-	-	-	-	-
907090C	ASP ADULTES RELAIS	1 772	-	-	1 772	-	-	-	-	-
745100	TOTAL ASP	27 272	-	-	27 272	-	-	-	-	-
904073C	SIDACTION AAM	5 500	-	-	5 500	-	-	-	-	-
907104C	SIDACTION PROSTITUTION	18 500	-	-	18 500	-	-	-	-	-
907103C	SIDACTION HSH	9 000	3 371	3 371	7 661	1 339	1 339	-	-	-
904070C	FONDATION DE France	-	-	-	-	-	-	-	-	-
747100	TOTAL SIDACTION	33 000	3 371	3 371	31 661	1 339	1 339	-	-	-
907084C	SOLIDARITE SIDA AAM	8 300	1 300	1 300	8 300	-	-	-	-	-
747102	TOTAL ECS	8 300	1 300	1 300	8 300	-	-	-	-	-
747103	RESERVE PARLEMENTAIRE	5 000	-	-	5 000	-	-	-	-	-
747104	DGS TROD	1 984	-	-	1 984	-	-	-	-	-
194000	TOTAL SUBV DE FONCTIONNEMENT	326 556	23 771	20 400	321 517	5 039	5 039	-	119 500	-
	DONS MANUELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
195000	TOTAL DONS MANUELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	326 556	23 771	20 400	321 517	5 039	5 039	-	119 500	-